

CONDITIONS COMMERCIALES 2010/2011 MEDI1 TV

SOMMAIRE

I - ABATTEMENTS

II - PRIMES ET REMISES

III - MAJORATIONS

IV - GRILLE ET INDICES TARIFAIRES

V - CONDITIONS DE PAIEMENT

I/ Abattements :

Les abattements sont exclusifs et ne peuvent être cumulés avec une autre remise ou prime.

A- Editions musicales, vidéos, cinéma	60%
B- Cause Nationale	50%
C- Habitat Social	50%
D- Formation Professionnelle	50%
E- Immobilier d'entreprise et zone d'activité économique	40%
F- Enseignement	35%
G- Transport	35%
H- Tourisme	35%
I- Associations Professionnelles ou publicité collective	30%
J- Foires et Salons	30%
K- Administrations	30%

II/ Remises :

Les remises sont calculées sur la base d'une valeur prévisionnelle d'investissement, le référent est le volume brut hors taxes à partir duquel nous appliquons les différentes remises ci-dessous :

II-1/ Remise Nouvel Annonceur :

Pour tout nouvel annonceur en 2010, la prime accordée sur la première commande sera de 25% elle ne pourra être cumulée avec d'autres remises.

A partir de 2011, la remise sera de 10% et pourra être cumulée avec les primes d'investissements ci-dessous :

II-2/ Remise nouvelle Marque :

Une remise de 3% sera accordée pour la 1^{ère} commande d'une nouvelle marque d'un annonceur, elle pourra être cumulée avec les autres primes dont bénéficie l'annonceur en question.

II-3/ Prime d'engagement :

La remise d'engagement est applicable entre le 01 janvier et le 15 Mars. Durant cette période, une remise de 15% sera accordée à tout annonceur qui s'engage sur un montant d'investissement supérieur à 2 millions de dirhams et investi sur une durée de 3 mois.

Cette remise peut être annulée dans le cas où l'annonceur ne réalise pas le volume d'investissement engagé et /ou ne respecte pas la périodicité de son engagement.

II-4/ Prime de Progression :

Entrera en vigueur à partir de janvier 2012

II-5/ Prime de bonification :

Cette prime concerne la périodicité de l'investissement et les annonceurs bénéficiant d'un engagement annuel.

Pour tout budget investi durant les mois de janvier, février, mars et août, une remise additionnelle de 10% sera accordée par budget mensuel si le montant investi est supérieur ou égal à 8% de l'investissement global sur les mois en question.

II-6/ Morning :

La prime morning concerne la tranche 07h00-09h00.

Si l'investissement sur cette tranche est supérieur ou égal à 30% du budget de la campagne, 20% du budget investi en brut sur le morning sera octroyé en spot gratuit.

II-7/Prime d'investissement :

Tout annonceur bénéficie d'une remise d'investissement sur la base de son budget brut.
(Voir Tableau ci-dessous)

Montants Investis	Medi1Sat
Moins de 500 000	5%
Entre 500 001 et 1 000 000	7%
Entre 1 000 001 et 2 000 000	9%
Entre 2 000 001 et 4 000 000	12%
Entre 4 000 001 et 6 000 000	15%
Entre 6 000 001 et 8 000 000	18%
Entre 8 000 001 et 10 000 000	22%
+de 10 000 001	26%

III- MAJORATIONS

III-1 En rapport avec le contenu du message

Citation 2ème annonceur ou d'une marque appartenant à un autre annonceur 30%

Citation d'un deuxième produit 15%

Citation d'une deuxième marque du même annonceur 15%

III-2 En rapport avec l'emplacement du message

Emplacement de Rigueur (Premier, deuxième, avant dernier et dernier dans l'écran (A,B,..,Y,Z)) 15%

Classement du spot dans un écran 10%

Ecran Exclusif 100%

Ecran de coupure 25%

Exclusivité sectorielle Sur demande

IV – GRILLE ET INDICES TARIFAIRES

IV-1 / GRILLE TARIFAIRE

Tarifs 2011 (en MAD)		
	SEM	WE
07h - 08h59	7 500	7 500
09h - 11h59	3 000	3 000
12h - 13h59	10 000	7 000
14h - 17h59	4 000	3 500
18h - 19h59	9 000	4 000
20h - 21h59	18 000	20 000
22h - 23h59	9 000	10 000
00h - 01h59	3 000	3 000
02h - 06h59	900	900

IV – 2 / INDICESTARIFAIRES

Format en sec	Indice en %	Format en sec	Indice en %	Format en sec	Indice en %	Format en sec	Indice en %
		31	110	61	245	91	395
		32	114	62	250	92	400
3	53	33	118	63	255	93	405
4	54	34	122	64	260	94	410
5	55	35	126	65	265	95	415
6	56	36	131	66	270	96	420
7	57	37	136	67	275	97	425
8	58	38	141	68	280	98	430
9	59	39	146	69	285	99	435
10	60	40	151	70	290	100	440
11	62	41	156	71	295	101	445
12	64	42	161	72	300	102	450
13	66	43	166	73	305	103	455
14	68	44	171	74	310	104	460
15	70	45	176	75	315	105	465
16	73	46	181	76	320	106	470
17	76	47	186	77	325	107	475
18	79	48	191	78	330	108	480
19	82	49	196	79	335	109	485
20	85	50	200	80	340	110	490
21	87	51	204	81	345	111	495
22	89	52	208	82	350	112	500
23	91	53	212	83	355	113	505
24	93	54	216	84	360	114	510
25	95	55	220	85	365	115	515
26	96	56	224	86	370	116	520
27	97	57	228	87	375	117	525
28	98	58	232	88	380	118	530
29	99	59	236	89	385	119	535
30	100	60	240	90	390	120	540

V – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les tarifs sont indiqués hors taxes et s'appliquent à toutes les commandes en cours. Les bons de commandes établis par l'annonceur ou par son mandataire dument mandaté par écrit (agence de communication ou agence media)

Les paiements devront être effectués 60 jours après date de réception de facture.

Un rabais de 3% sera octroyé pour tout paiement au comptant.